

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 3 octobre 2023**

Délibération n° 2023 – 03/10/2023 - 4

*Approbation de la nouvelle procédure de mise en place des aménagements pour les étudiants en situation de handicap*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21  Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b> <b>Suffrages exprimés : 22</b> <b>Pour : 21</b> <b>Contre : 1</b>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve la nouvelle procédure de mise en place des aménagements pour les étudiants en situation de handicap.**

Dijon, le 5 octobre 2023  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement